

Subvention au GNFC - Opération « Migration en Franche-Comté 2006 »

Rapporteur : Mme Françoise PRESSE, Vice-Présidente

AVIS		
Commission n°10		Validation du Vice-Président
Séance du 8/02/06	Favorable	Le 10/02/06
Bureau		
Séance du 2/03/06	Favorable	

Inscription budgétaire	
BP 2006 Imputation : 65.830	Solde avant l'opération : 8 000 € Montant de l'opération : 3 000 € Solde après l'opération : 5 000 €

I. Présentation du GNFC

Le Groupe Naturaliste de Franche-Comté est une association loi 1901 agréée au titre de la protection de la nature pour les quatre départements de Franche-Comté.

Son but est à la fois de recenser et suivre l'évolution des espèces rares et menacées mais également de sensibiliser les populations aux richesses naturelles de la région.

II. Opération « Migration en Franche-Comté 2006 »

Il s'agit d'un projet de sensibilisation centré sur la notion de migration, mené en partenariat avec l'Union Régionale des CPIE de Franche-Comté, à travers deux axes d'intervention :

- la Franche-Comté, terre de migration
- l'hirondelle de fenêtre, un migrateur en danger

Autour d'un événement central d'observation de la migration au cours d'une journée baptisée « Tête en l'air », le 19 mars 2006, le GNFC créera un Site Internet, des documents de promotion et de sensibilisation ; il organisera également des conférences de juillet à septembre 2006 et interviendra tout au long de l'année 2006 dans des écoles de la région (enquête sur l'hirondelle de fenêtre).

Le rocher de Valmy et la Chapelle des Buis constituent, dans l'agglomération, deux points d'observation très intéressants au niveau régional.

Le budget général du projet s'élève à 82 500 €. La part demandée à la CAGB est de 3 000 €, soit 3,60 % du budget total. Les co-financements prévisionnels par organisme, figurent dans le tableau ci-dessous.

Financier	Montant en €	Proportion
Conseil régional Franche-Comté	22 360	27,1 %
DIREN	6 000	7,3 %
Conseil général du Doubs	8 000	9,7 %
Conseil général du Jura	8 000	9,7 %
Conseil général de Haute Saône	8 000	9,7 %
Conseil général du Territoire de Belfort	1 380	1,7 %
CA Pays Montbéliard	5 000	6,1 %
CAGB	3 000	3,6 %
CC Agglomération de Vesoul	3 000	3,6 %
Education nationale, classes	1 250	1,5 %
GNFC	8 750	10,6 %
URCPIE	7 760	9,4 %
Total	82 500	100 %

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 3 000 € au **GNFC**, dans le cadre des actions de sensibilisation – éducation à l'environnement
- autorise **Monsieur le Président** à signer la convention de partenariat.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstention : 0